



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES interne et CAER-CAPES**

**Section : documentation**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par : Nathalie Marc, Présidente du jury

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## **Sommaire**

<i>Avant-propos</i> .....	3
Textes officiels .....	4
1.L'épreuve d'admissibilité .....	6
1.1 Présentation générale de l'épreuve .....	6
1.2 Note de synthèse .....	8
<b>Contenu du dossier</b> .....	11
<b>Organiser et rédiger la note</b> .....	11
<b>Constats et conseils du jury</b> .....	16
1.3 Réflexion personnelle .....	18
<b>Définition de l'épreuve</b> .....	18
<b>Structure de la réflexion personnelle</b> .....	19
<b>Réflexion personnelle 2024 : éléments de correction</b> .....	20
<b>Constats et conseils du jury</b> .....	23
1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique .....	24
<b>Définition de l'épreuve</b> .....	24
<b>Maîtrise des techniques documentaires</b> .....	24
<b>Référence bibliographique 2024 : éléments de correction</b> .....	26
<b>Constats et conseils du jury</b> .....	27
2. L'épreuve d'admission .....	29
2.1 Présentation générale de l'épreuve .....	29
2.2 Le dossier .....	29
2.3 La présentation orale .....	31
Annexe : Statistiques du concours 2024 .....	38

## ***Avant-propos***

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées à l'atelier Canopé de Reims dans de très bonnes conditions et le directoire tient à remercier vivement la directrice et les équipes de l'atelier pour la qualité de leur accueil.

L'épreuve écrite d'admissibilité (dont la double correction était dématérialisée) est restée cette année aussi sélective que les années antérieures. Le dossier documentaire soumis à l'analyse des candidats rassemblait cinq textes portant sur le thème des enjeux de l'orientation scolaire.

C'est un sujet qui ne présentait pas de difficulté majeure : pour autant, il requerrait une vision claire du métier et des missions afférentes. Le jury était donc en droit d'attendre une réflexion étayée, nourrie à la fois par des références, des connaissances et la pratique professionnelle. Une bonne perception des enjeux pédagogiques et éducatifs était également attendue.

On ne peut qu'insister sur la nécessaire préparation des candidats aux différentes épreuves de ce concours. Cette préparation relève à la fois de la mise à jour des connaissances propres au métier et à son exercice, du suivi de l'actualité professionnelle mais également de l'entraînement aux épreuves spécifiques.

Le CAPES interne – CAER de documentation est un concours sélectif, qui nécessite une préparation sérieuse et méthodique. Au-delà des classiques préparations associant conférences et épreuves blanches, les candidats doivent s'attacher à des lectures régulières tant en sciences de l'information qu'en sciences de l'éducation, associant les incontournables textes de référence avec une bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux.

La lecture attentive de ce rapport et des informations qu'il apporte est une première étape de ce travail de préparation. Vous y trouverez des précisions et des conseils essentiels sur les attendus et sur le cadre général du concours et de ses épreuves.

**Nathalie MARC,**  
**Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale Établissements et vie scolaire,**  
**Présidente de jury**

## ***Textes officiels***

L'arrêté du 25 janvier 2021 (NOR: MENH2033181A) fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et notamment du CAPES interne de documentation. Il ne prévoit pas la publication d'un programme annuel pour le concours du CAPES interne de documentation.

- Épreuve d'admissibilité

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats :

- de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégagant la problématique ;
- de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ;
- d'élaborer pour un ou deux de ces documents :
  - la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
  - des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1.

- Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire,

- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

## ***1. L'épreuve d'admissibilité***

Le présent rapport associe des informations pérennes liées à la nature des épreuves de ce concours, des éléments plus spécifiques rattachés au sujet de la session 2024 et aux éléments recueillis par le jury. Nombre de ces éléments restent similaires à ceux des années précédentes, ce qui interroge sur la lecture des précédents rapports du jury par les impétrants.

Les propositions qui suivent ont un triple objectif : guider les correcteurs dans la diversité des copies, accompagner les formateurs et apporter aux candidats des conseils structurants pour leur préparation. A noter que les problématiques et les plans proposés sont des exemples, non des modèles. D'autres approches peuvent être justifiées si elles sont en accord avec le sujet.

### ***1.1 Présentation générale de l'épreuve***

Le candidat doit connaître précisément l'arrêté qui définit l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne - CAER de documentation. Celle-ci comprend trois parties de nature différente (note de synthèse, réflexion personnelle, référence bibliographique et analyse) qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à comprendre, analyser et synthétiser des documents, à traiter des informations et à réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique et dans le champ des sciences de l'information et de la communication, plus particulièrement dans celui de la documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ses connaissances et à une solide culture numérique, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, avoir une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information et de la communication.

**Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, le candidat doit centrer sa réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.**

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture et d'analyse documentaire pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former

à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.

Le dossier 2024 s'intitulait « Les enjeux de l'orientation scolaire ».

Il rassemble un corpus de cinq documents récents publiés entre 2018 et 2023 portant sur les enjeux de l'orientation scolaire. Le dossier met en lumière la nature des inégalités dans la construction de l'orientation scolaire, en identifiant différents éléments influant le parcours d'orientation de l'élève.

A titre purement indicatif, pour la session 2024, les différents exercices ont été notés sur : 8 points pour la réflexion personnelle ; 8 points pour la note de synthèse ; 4 points pour le bordereau de références bibliographiques et d'analyse, avec une part équivalente accordée au résumé et aux mots clés. Ces indications peuvent aider les candidats à mieux gérer leur temps d'épreuve.

Comme toujours, les meilleures copies ont pour constante de satisfaire pleinement aux attentes des trois exercices, **à la fois sur le fond et sur la forme.**

### **Remarques sur le fond**

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même attente : la formulation claire de problématiques déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat s'entraîne à cet exercice : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau de références bibliographiques et d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation. Cet exercice systématique est par ailleurs efficace pour mémoriser les idées développées par un auteur.

### **Remarques sur la forme**

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, même s'il n'y a là aucune obligation. Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au-dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices, qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets, ni de titres ou de sous-titres. La rédaction doit se faire sous forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques. Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrite de façon illisible. L'écriture et l'encre utilisée doivent permettre une bonne lisibilité. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'utiliser les brouillons mis à disposition, de vérifier le bon fonctionnement de leurs stylos, de prévoir une règle pour souligner (les titres notamment), de limiter les renvois avec astérisques ou flèches, les mots rajoutés en marge, *etc.*

Enfin, la maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe et de la syntaxe s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou les formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et à la correction est indispensable en fin d'épreuve.

## **1.2 Note de synthèse**

### **Définition de la note de synthèse**

La note de synthèse est un écrit technique qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'approprier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue, et organiser de manière structurée, les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets.

La note de synthèse repose sur des techniques documentaires précises : le classement et les résumés. Classer revient, à détecter et à organiser les informations portant sur un même sujet. Ainsi des informations qui apparaissent comme isolées, peuvent être regroupées sous une même étiquette. Quant à la technique du résumé informatif, elle vise à dégager les éléments essentiels d'un document tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette étape est indispensable pour comprendre les documents et dégager leurs points communs et leurs singularités.

La note de synthèse est comme son nom l'indique courte et synthétique. Elle compte trois pages *maxima*.

### **Structure de la note de synthèse**

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

- Introduction

La phrase de présentation place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité. Elle doit être brève. Il s'agit d'entrer très vite dans le sujet.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier : homogénéité ou hétérogénéité des textes, statut des auteurs ou des éditeurs, dates des textes, lecteurs ciblés...

**Problématique** : pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi ? La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une énumération de faits, voire une succession de résumés.

Le relevé d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet de débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La problématique choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Son absence est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Rappelons que la problématique n'est pas nécessairement le lieu où le candidat donne les définitions des termes qui la constituent (ce qui alourdirait

l'introduction). Ces termes peuvent être définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le développement.

Notons également que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique de la réflexion personnelle : la première s'attache à une présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la thématique du sujet proposé. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices.

**Plan** : il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en donnant les grands axes qui permettront de classer les informations dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ».

Il convient d'explicitier les raisons qui motivent cet ordonnancement. Une note de synthèse est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les attentes. Elle mérite donc d'être expliquée. Énoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par-là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

- Développement

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté.

Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développées dans les documents, en rapport avec la problématique.

Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

- Conclusion

La conclusion doit établir un bilan. La problématique annoncée dans l'introduction soulève un questionnement. La conclusion apporte des éléments de réponse en récapitulant brièvement le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le

développement. Elle élargit également le sujet traité en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient lui être apportés.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se rédige en faisant écho à l'introduction, aux questions qui y ont été posées. Elle est le lieu pour faire un bilan, pour donner de l'espace en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse.

### **Note de synthèse 2024 : éléments de correction**

Le sujet ne repose pas sur un couple de notions, mais tient en une seule expression thématique qui demande à être problématisée. Il s'appuie sur un corpus de cinq documents récents publiés entre 2018 et 2023 : trois documents scientifiques et deux documents institutionnels qui visent à éclairer l'action publique. Les textes présentent les enjeux de l'orientation scolaire dans un cadre social et politique large ; ils mettent en lumière la nature des inégalités dans la construction de l'orientation scolaire et identifient différents éléments qui exercent une influence dans le parcours d'orientation de l'élève.

### **Contenu du dossier**

Les documents sont rapidement présentés de la manière suivante : précision de la nature du texte, éléments bibliographiques, précisions sur le(s) auteur(s), problématique principale et idées intéressantes pour la note de synthèse.

La nature du texte et les éléments bibliographiques sont des points d'appui permettant de présenter le document lors de sa première citation dans le corps de la note.

#### **Document 1** : Document de nature scientifique

Duru-Bellat, M., Farges, G., van Zanten, A. (2018). Sociologie de l'école: 5e édition. Armand Colin.

Auteures :

Marie Duru-Bellat - Professeure émérite - Sociologie -

Géraldine Farges - Enseignante-chercheuse - Sciences de l'éducation et de la formation –

Agnès van Zanten -Directrice de recherche au CNRS - Sociologie -

- En comparant la France et l'Allemagne, les auteures montrent que l'organisation de la formation scolaire est liée de façon dynamique aux hiérarchies et aux identités professionnelles du monde du travail propres à chaque pays. Dans les pays où la dimension professionnelle est peu développée et valorisée, comme c'est le cas de la France, le diplôme est un marqueur essentiel.
- La dynamique méritocratique est altérée par des facteurs économiques, et surtout sociaux. Les relations entre emploi et formation, mais aussi entre origine sociale et réussite scolaire peuvent varier d'un pays à un autre, engendrant aussi des différences dans la reproduction sociale, qui peut être plus ou moins forte.
- On ne peut attendre qu'une démocratisation de l'éducation, qui passerait par une élévation du niveau de formation, entraîne nécessairement une démocratisation de la société.

- Les auteures interrogent *in fine* le rôle et les finalités de l'école : au-delà de l'instruction, ne serait-elle pas un outil de légitimation des inégalités favorable aux classes dominantes ?

**Document 2** : Document de nature institutionnelle

Barasz, J. & Furic, P. (2023). La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires. La note d'analyse de France Stratégie, 125, 1-16.

Document produit par le département "Société et politiques sociales" de France Stratégie. Note d'analyse d'après le rapport « Scolarité et poids des héritages », publié par France Stratégie en 2023.

Auteures :

Johanna Barasz - cheffe de projet à France Stratégie

Peggy Furic - cheffe de projet à France Stratégie

Le texte détaille les étapes de fabrication et de consolidation des inégalités dans le parcours de l'élève.

- Les inégalités de nature plurielle se creusent tout au long de la scolarité.
- Trois variables majeures sont identifiées : l'origine sociale, le genre et l'ascendance migratoire
- Toutes trois marquent les trajectoires scolaires, et ce dès avant l'école, à l'école, au collège, au lycée et jusqu'au niveau supérieur.
- Les paliers et décisions d'orientation ne permettent pas, bien au contraire, d'inverser la tendance.
- Mise en garde des auteures : il s'agit d'un panorama global qui ne rend pas compte de la singularité complexe des parcours individuels.

**Document 3** :

Document de nature scientifique

Oller, A., Pothet, J. & van Zanten, A. (2021). Le cadrage « enchanté » des choix étudiants dans les salons de l'enseignement supérieur. *Formation emploi*, 155, 75-95.

Auteures :

Anne-Claudine Oller - Enseignante-chercheuse - Sciences de l'éducation et de la formation -

Jessica Pothet - Enseignante-chercheuse - Sociologie -

Agnès van Zanten - Directrice de recherche au CNRS - Sociologie

L'article étudie d'une part la place donnée à, et prise par les salons étudiants dans le cadre de l'information sur l'orientation, et d'autre part la rhétorique des discours produits par les acteurs marchands qui y sont présents. Ces salons de l'enseignement supérieur sont analysés comme "une réponse marchande à un problème public".

- Les liens entre les entreprises et les établissements du supérieur sont de plus en plus marqués.
- La Région délègue de plus en plus l'information sur l'orientation.

- Le salon est identifié comme un dispositif “semi-personnel” à l’inverse d’un dispositif “impersonnel” type Parcoursup et d’un dispositif “personnel” type réseaux familiaux et amicaux, qui s’avèrent tous deux limités.
- Dans l’EPL : mise à l’écart des conseillers d’orientation ; manque de temps et d’outillage des enseignants ; investissement inégal des professionnels.
- Le salon étudiant apparaît comme une réponse à l’angoisse des étudiants.
- Éléments de discours des établissements privés présents dans les salons : insertion réussie, valorisation d’un réseau, promesse de stage, employabilité, lien avec des secteurs porteurs. Discours fondé sur le “tout est possible” - valorisation du désir et de la personnalité quand le discours de l’école cherche plutôt une rationalité dans un parcours qui doit être “réaliste”. Les discours, notamment via les pairs, s’appuient sur les registres de la motivation (plutôt que du niveau) et du plaisir, et aussi sur ceux de l’incertitude et de l’exploration, en lien avec le coaching scolaire.
- Perspective à dominante instrumentale.

**Document 4** : Contribution de nature scientifique

Jarlégan, A. (2018). Chapitre 18. Apprendre les mathématiques quand on est un garçon ou une fille. Dans : Ludovic Ferrand éd., *Psychologie cognitive des apprentissages scolaires: Apprendre à lire, écrire, compter* (pp. 253-264). Paris : Dunod.

Auteure :

Annette Jarlégan - Enseignante-chercheuse - Sciences de l’éducation et de la formation -

L’auteure s’intéresse au “*curriculum* caché” et rappelle son importance dans les décisions et choix d’orientation à niveau égal. Elle étudie les pratiques enseignantes comme vecteur d’inégalités de genre dans l’enseignement des mathématiques. Elle met en lumière les caractéristiques de la socialisation scolaire sexuée.

- Les supports pédagogiques choisis peuvent favoriser l’intériorisation de stéréotypes et de normes sexuées. Les mathématiques et les sciences restent associées à des modèles masculins.
- Selon certaines études, les interactions verbales professeur/élève et des croyances pédagogiques sont sources potentielles de différences entre filles et garçons.
- L’espace sonore de la classe est majoritairement occupé par les garçons.
- L’intérêt est souligné de rendre moins marquante l’identité menacée des filles en mathématiques et de proposer plutôt des modèles féminins de réussite.
- Importance du “*curriculum* caché” comme “ensemble de valeurs, de représentations, de savoirs et de compétences qui ne figurent pas au programme officiel et qui s’acquiert sans volonté explicite” dans les différences filles/garçons.

**Document 5** :

Document de nature institutionnelle

Extrait d'*OVE Infos*, publication de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) - 2019  
Feres Belghith, Huiton Carvalho, Odile Ferry, Elise Tenret. L'orientation étudiante à l'heure de Parcoursup. Des stratégies et des jugements socialement différenciés. *OVE Infos*, 2019, 39.

Auteurs :

Feres Belghith - directeur de l'OVE

Huiton Carvalho - chargé d'études à l'OVE

Odile Ferry - responsable des études à l'OVE

Elise Tenret - chargée de mission à l'OVE

- Les sources d'informations mobilisées par les étudiants sont dans l'ordre décroissant : internet, JPO, enseignants, salons, parents, conseillers d'orientation, fratrie.
- Des différences sont constatées selon l'origine sociale, le parcours scolaire et le sexe
- Globalement les étudiants sont satisfaits des informations reçues - avec des variations croisées selon l'objet de l'information et la source sollicitée.
- Les sources qui génèrent le plus d'insatisfaction sont les amis et les conseillers d'orientation.
- Plus de la moitié des étudiants s'est déjà rendue à l'université avant d'y entrer, avec un avantage pour les étudiants favorisés - donnée en lien également avec le diplôme du parent et le type de bac obtenu.

### **Organiser et rédiger la note**

Cette première lecture des textes permet de dégager des grands axes d'analyse et de traitement du dossier :

- Les enjeux de l'orientation scolaire ne peuvent se limiter à la sphère de l'école. L'orientation est un sujet global. La sociologie et les sciences de l'éducation et de la formation permettent d'en saisir les mécanismes dans leur pluralité. C'est un sujet politique au sens large, les choix d'orientation opérant dans un cadre socio-économique et un contexte culturel précis.
- L'école ne parvient pas à résorber les inégalités sociales et le principe méritocratique est fortement minoré. La tendance tout au long du cursus est plutôt à la superposition d'éléments qui construisent, voire aggravent ces inégalités, y compris au moment de décisions et des paliers d'orientation.
- D'un point de vue sociologique, différentes variables, dont les principales sont le genre, l'origine sociale et l'ascendance migratoire, permettent d'éclairer les parcours d'orientation différenciés tout au long du cursus.
- Au-delà des enseignants qui agissent à l'intérieur de l'école, d'autres acteurs et d'autres espaces sont à considérer dans la question de l'orientation scolaire. Ils sont des éléments clés qui participent de la construction du parcours d'orientation.
- Les représentations sociales, les pratiques enseignantes, les pratiques informationnelles, les pratiques familiales, les supports pédagogiques sont autant d'éléments qui ont un impact sur les parcours d'orientation.

A partir de la lecture et de l'analyse de ces documents, plusieurs problématiques sont envisageables. Quelques exemples non exhaustifs :

- Entre école et société, où se situent les enjeux de l'orientation scolaire ?

- Dans quelle mesure le projet d'orientation se construit-il ?
- Dans quelle mesure le projet d'orientation se construit-il dans l'école ?
- Peut-on attendre de l'orientation scolaire qu'elle soit émancipatrice ?
- L'orientation scolaire peut-elle lutter contre les inégalités ?
- Orientation scolaire : dans quelle mesure est-on acteur de son parcours ?
- Dans quelle mesure l'école peut-elle répondre aux enjeux de l'orientation ?

Un exemple de plan est proposé ci-dessous pour la problématique « Dans quelle mesure l'école peut-elle répondre aux enjeux de l'orientation ? »

1. L'orientation scolaire : approche écosystémique
  - 1.1 Une école située (documents 1 & 3)
  - 1.2 Des variables sociales structurantes (documents 2 & 5)
  - 1.3 Des inégalités aux conséquences pluriels (documents 1 & 2)
2. Les défis pour l'école
  - 2.1 Un système aggravant (documents 2 & 4)
  - 2.2 Des leviers pédagogiques et éducatifs (documents 2, 4 & 5)
  - 2.3 Des enjeux info-communicationnels (documents 3 & 5)

**L'introduction** contextualise la thématique du dossier. Il faut profiter de cet espace pour apporter quelques connaissances personnelles et montrer sa capacité à exercer une veille sur les sujets qui concernent le métier de professeur documentaliste.

Des éléments d'actualité éducative ou de culture professionnelle liés à l'orientation scolaire pouvaient permettre de contextualiser ou d'ancrer la problématique :

- les débats autour de la plateforme de l'orientation
- l'éclairage par la crise du COVID de la question des inégalités à l'école
- les analyses statistiques de la dernière édition de *L'Etat de l'école*, notamment le chapitre "Les parcours, l'orientation et l'insertion"
- l'externalisation / la marchandisation des questions d'orientation - exemple : le développement du coaching scolaire
- le *continuum* "bac moins -3/+3"
- la mise en place d'une séquence d'observation en classe de seconde du lycée général et technologique
- la huitième conférence de consensus du CNECSCO d'octobre 2024 sur le thème "Les nouveaux savoirs et les nouvelles compétences des jeunes : quelles constructions dans et hors l'école ?" qui interroge notamment dans un de ces axes "les savoirs et les compétences essentiels pour permettre une insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes à la lumière des mutations sociétales".

L'introduction présente ensuite les textes rapidement sans les caractériser sur le plan documentaire de manière précise puisque celle-ci peut se faire (et doit se faire) de manière détaillée lors de la première citation du document dans le développement. Enfin, elle pose de manière claire la problématique, énonce et justifie le plan.

**La conclusion** peut être courte. Elle doit répondre à la problématique en rappelant les points clés de la synthèse. En fin de conclusion, le candidat pouvait faire un lien vers la réflexion personnelle :

La complexité de la question des enjeux de l'orientation réside notamment dans la multiplicité et l'hétérogénéité des facteurs qui influencent l'orientation. Connaître l'état de la recherche sur le sujet et situer cette question dans le temps long des politiques publiques c'est se donner les moyens, en tant qu'acteur de l'éducation, de participer efficacement à la construction du parcours d'orientation des élèves. C'est à l'aune de ces savoirs que le professeur documentaliste peut engager une réflexion sur sa contribution propre.

### **Constats et conseils du jury**

- Généralités

L'épreuve étant composée de trois exercices distincts, savoir ce qui fait la spécificité de chacun des écrits est essentiel. Trop de candidats se présentent au concours sans avoir compris la spécificité de la note de synthèse par rapport à d'autres types d'écrits. Pour la session 2024, comme pour les précédentes, de trop nombreuses copies ne respectent pas la forme attendue de l'exercice en réduisant la note de synthèse à une suite de résumés, à une dissertation ou à un commentaire des textes composant le dossier. Ce qui révèle une incapacité à la synthèse, qualité pourtant indispensable au professeur documentaliste.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve non seulement en vue de comprendre l'originalité de la note de synthèse mais aussi, en s'entraînant pour parvenir à l'écrire rapidement et de façon pertinente. La synthèse exige une lecture rapide et une prise de notes efficace. L'entraînement à différentes formes de lecture, dont la lecture rapide avec annotations et prélèvements d'information est un atout, permettant d'optimiser le temps de lecture le jour J. La qualité de rédaction peut être améliorée en se formant aux outils d'articulation et à la progression de texte. Enfin le jour de l'épreuve, un brouillon bien organisé, sous forme de tableau permettant de relever les différences et les similitudes des différents documents facilitera la vue d'ensemble et la mise en discussion des arguments de chacun.

A noter qu'il existe de nombreux ouvrages ou sites qui proposent des préparations à la note de synthèse et qui prodiguent des conseils pertinents.

- Importance de la culture professionnelle

Le candidat, dans la préparation du concours, doit lire un maximum de textes scientifiques et professionnels car la problématique contenue dans les pages du dossier est nécessairement une problématique connue et débattue par la profession.

Par ailleurs, connaître les sources et les auteurs permet de lire de façon plus pertinente les textes retenus dans le dossier. Ainsi, le candidat devrait être en mesure de caractériser précisément le type de textes contenus dans le dossier. Il convient donc de se préparer à cette épreuve en effectuant la lecture régulière et approfondie (une veille ne suffit pas) des documents de base du professionnel de l'information (revues professionnelles et scientifiques, sites institutionnels et professionnels).

- Soigner le contenu des différentes parties de la note

**Introduction** : les candidats apportent trop peu d'attention à l'introduction, qui conditionne pourtant la réussite de l'ensemble de l'exercice. Elle est soit lacunaire, soit absente, soit trop longue (documents décrits de manière très détaillée). Pour créer l'introduction, il importe de s'aider du titre du dossier et des titres des textes qui le composent. Cela permet d'aller directement à l'essentiel et de contextualiser le dossier. Cette étape est d'ailleurs souvent oubliée ou très vague avec des formules du type « de tous temps, l'homme ».

Dans une note de synthèse, les points qui caractérisent les textes doivent être pris ensemble comme le spécifie le terme même de synthèse (mettre ensemble). Si le jury pointe positivement dans un grand nombre de copies la présence d'une **problématique**, celle-ci manque souvent de perspective. Trop générale ou à l'inverse très restrictive, elle ne permet pas d'aborder correctement les enjeux et les notions du dossier. De plus, l'annonce du plan manque parfois ou ne se distingue pas clairement de la problématique. Or c'est un élément indispensable de l'introduction qui indique au lecteur comment va s'organiser la note.

*Le jury a apprécié les éléments suivants qui permettent une lecture fluide du propos, sans ambiguïté : une contextualisation du sujet, une présentation succincte et caractérisée de l'ensemble des textes, une problématique claire et concise, et non un ensemble de questions, une annonce de plan, suivie dans le développement, d'une clarification des enjeux.*

**Développement** : encore trop souvent, les documents sont juxtaposés sans que le candidat cherche à appuyer son analyse sur leur mise en relation. De ce fait, beaucoup peinent à proposer une démarche analytique et logique. Les candidats doivent faire dialoguer les documents entre eux, et montrer qu'ils ont repéré les relations (divergentes ou convergentes) qui existent entre les différents points de vue exprimés dans le dossier. Certains candidats confondent synthèse et dissertation, d'autres apportent des idées personnelles ou des références extérieures aux textes.

Le développement ne répond pas toujours à la problématique et le développement au plan annoncé (quand il l'est). De plus, les plans ne sont que partiellement respectés. De fait, le développement doit être équilibré et les parties du plan facilement distinguées. Chaque partie présente un axe thématique argumenté, croisant plusieurs documents. Elle doit être cohérente et se suffire à elle-même tout en servant d'élément de réponse à la problématique choisie. L'utilisation de connecteurs logiques est bienvenue, et facilite la compréhension du cheminement intellectuel de la note.

Il est nécessaire de convoquer toutes les idées présentes dans les textes du dossier, et à l'inverse, de ne pas exprimer d'idées qui n'y figurent pas. Il n'est pas conseillé de survaloriser un texte par rapport aux autres, le document 1 notamment : ce n'est pas parce qu'il est l'objet du résumé dans la suite de l'épreuve que son importance est supérieure à celle des autres dans la note. Enfin, il faut proscrire toute interprétation personnelle, jugement de valeur, et toute introduction d'autres idées, aussi pertinentes soient elles. Les documents ne sont pas des prétextes pour servir un propos qui s'éloigne du sujet. Le rejet ou l'absence d'un document doit être justifié sinon il est sanctionné.

Sur la forme, il n'est pas utile de rappeler systématiquement titre et auteur des documents sauf lors de leur première citation. Eviter les formulations du type « l'auteur du document X nous dit que », et énoncer directement l'argument en indiquant sa référence entre parenthèses. Cela permet de construire la réflexion sur les idées des textes et non sur les textes eux-mêmes. Il est important de ne pas oublier de préciser entre parenthèse le numéro des documents cités ou évoqués.

**Conclusion** : le jury est unanime pour déplorer l'absence de réelle conclusion. Il est regrettable qu'elle soit régulièrement hâtivement rédigée et oublie de proposer une ouverture. Elle ne propose souvent, quand elle existe, que des généralités. Les candidats se contentent au mieux de faire le point par rapport à la problématique, ce qui est bien sûr indispensable mais non suffisant.

*Les membres du jury conseillent aux candidats de s'entraîner à rédiger dans le même temps, introduction et conclusion afin de comprendre leur complémentarité mais aussi afin de ne plus se laisser déborder par le temps en bâclant ou en oubliant cette partie importante du travail.*

### **1.3 Réflexion personnelle**

#### **Définition de l'épreuve**

La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant, sur un sujet donné, des connaissances organisées selon une problématique et un plan cohérents. C'est aussi une démonstration pour poser, selon un raisonnement logique, une conclusion.

Les copies sont réussies lorsque le candidat propose une réelle réflexion personnelle sur la question posée. Il est invité à exprimer un jugement argumenté – le sien – sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet donné, cités pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'un CAPES interne, le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques. Il s'agit également de préserver l'anonymat en évitant l'appel à des expériences trop personnalisées.

Le candidat doit oser s'exprimer. La demande est claire : il s'agit d'avoir une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Quel est votre avis ? Que pensez-vous ? Et comment

défendez-vous votre réponse ? Il ne doit pas craindre de s'engager dès lors que ses propos sont étayés. A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle et le comportement civique.

L'utilisation du pronom « je » est autorisé dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif. Il doit être réservé à la mise en évidence d'une implication pertinente dans le métier. C'est essentiellement cela qu'attend le jury.

### **Structure de la réflexion personnelle**

La réflexion personnelle comporte trois parties : introduction, développement et conclusion. **L'introduction** contextualise le sujet en prenant appui de préférence sur l'actualité générale ou professionnelle. Comme pour la note de synthèse, le candidat veillera à éviter les débuts stéréotypés comme « dans le contexte de la société de l'information », « à l'heure du numérique », « la circulaire de mission », etc. Elle présente ensuite la problématique et le plan.

Le **développement** prend appui sur les connaissances du candidat (et non sur les documents du dossier même s'il n'est pas interdit d'y faire référence). Il est construit de manière progressive, étayée et argumentée, et respecte le plan annoncé en introduction.

La **conclusion** répond aux mêmes règles que pour la note de synthèse mais doit particulièrement insister sur l'importance du rôle du professeur documentaliste, sa complémentarité avec d'autres acteurs présents, comme lui, sur le terrain de l'éducation. Il doit savoir où commence et où s'achève sa responsabilité dans la division du travail qui les réunit et l'écrire sans ambiguïté.

Enfin, insistons sur deux points essentiels : la problématique et la nécessité d'une culture professionnelle.

- La problématique

La problématique proposée dans la réflexion personnelle est libre, indice de la richesse professionnelle du candidat. Elle l'engage car elle lui permet de se positionner par rapport au sujet. Elle doit être clairement explicitée, démontrée dans le corps de la réflexion. Son exposé est également l'occasion de préciser le sens des termes qui la composent.

- La culture professionnelle

La réflexion doit être une démonstration libre où le vocabulaire est juste, défini de façon stricte quand c'est nécessaire. Elle est l'occasion de débattre des différents points de vue théoriques et pratiques sur la question que soulève le sujet. Le candidat doit prouver qu'il a le recul critique nécessaire et l'honnêteté intellectuelle pour examiner des arguments qui pourraient aller à l'encontre de ses propres idées. Il doit montrer qu'il ne les ignore pas, ce qui assure ses convictions et prises de position.

D'avantage que pour la note de synthèse, le candidat doit faire appel à sa culture professionnelle et générale pour étayer sa démonstration. Il peut ainsi évoquer des événements qui marquent ou ont marqué la profession, des manifestations (colloques, journées d'études, etc.), des institutions (éditeurs, organes de documentation ou bibliothèques, etc.) et surtout des auteurs.

Certains auteurs sont incontournables car ils ont posé leur empreinte sur les sciences de l'information, ou sur le sujet précis abordé dans la réflexion personnelle du candidat. Les membres du jury s'attendent à les retrouver dans les copies. Pour les auteurs moins connus, le candidat doit s'efforcer d'apporter un maximum d'informations bibliographiques permettant à son lecteur d'identifier les textes auxquels il fait appel comme le titre du document, par exemple. Les références doivent être précises, claires et justes à la fois sur le système éducatif et dans le champ des sciences de l'information et de la communication. Le candidat peut également faire appel à des disciplines proches (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation) et à des exemples issus du terrain.

Il est recommandé de s'appuyer sur des expériences professionnelles. Cependant, il faut absolument éviter la dérive vers l'anecdotique ou le « récit de vie au CDI », fréquemment trouvée dans les copies. L'appel à l'expérience professionnelle entraîne trop souvent le candidat à transformer sa réflexion personnelle en un simple catalogue d'activités menées au CDI, ou une compilation d'exemples possibles, parfois sans lien évident avec le sujet. Les exemples doivent être contextualisés par rapport à la problématique posée mais ne sont pas nécessairement généralisable. Le bien-fondé des choix doit être démontré. A défaut de ces analyses, le candidat s'expose au risque de l'énumération d'actions interchangeables, dont le poids argumentatif est inexistant.

### **Réflexion personnelle 2024 : éléments de correction**

Cette partie s'est encore avérée décevante malgré une thématique largement traitée par la profession. Les copies avec une réflexion construite, faisant état de connaissances explicites et d'une culture professionnelle sur le sujet sont trop rares. Plusieurs donnent l'impression de venir avec un contenu déjà établi qu'ils tentent maladroitement de faire correspondre au sujet proposé.

Le candidat devait montrer ses connaissances sur les enjeux de l'orientation scolaire l'échelle de l'EPLE et du professeur documentaliste, comme attendu par le sujet qui portait sur le « contribution du professeur documentaliste dans le parcours d'orientation des élèves ». Il devait évidemment proposer une approche cohérente et globale s'appuyant sur la connaissance du cadrage institutionnel, des partenaires et des modalités d'action pédagogiques. L'ensemble des missions du professeur documentaliste devaient être mobilisées pour répondre à la question

Des problématiques, un exemple de plan non détaillé et des pistes bibliographiques sont proposées ci-après.

Différentes problématiques pouvaient être traitées comme :

Dans quelle mesure les missions du professeur documentaliste peuvent-elles contribuer au parcours d'orientation des élèves ?

Le professeur documentaliste, un acteur incontournable du parcours d'orientation ?  
Comment le professeur documentaliste peut-il favoriser l'égalité des chances dans le cadre du parcours d'orientation ?

Le CDI, lieu de l'égalité des chances ?

**Le professeur documentaliste, un partenaire de choix pour l'éducation à l'orientation.**

**Exemple de plan synthétique pour cette dernière :**

1. Eduquer à l'orientation dans l'EPL : enjeux et modalités

1.1 Cadre institutionnel

- Parcours Avenir - Référentiel des compétences à s'orienter - Séquences d'observation en milieu professionnel - ONISEP - Lien avec l'égalité filles-garçons – Textes de référence

1.2 Une éducation à l'orientation partagée

- Travail de collaboration du professeur documentaliste avec les membres de la communauté éducative - projets avec les Psy-EN, les professeurs principaux, les CPE. Importance de la co-éducation. Rôle du professeur documentaliste dans différents dispositifs et projets (JPO, salon des métiers, théâtre-forum, etc.). La veille et la diffusion de l'information à l'ensemble de la communauté éducative. Accompagner l'élève à l'échelle individuelle et collective.

1.3 Développer les compétences à s'orienter

- En suivant une progression et en ayant connaissance de ressources pédagogiques existantes : RESO d'Avenir(s) - ONISEP - Edubase
- En utilisant des modalités pédagogiques variées qui donnent à l'élève un rôle actif : pédagogique par le jeu, créativité, co-design, production médiatique, par exemple.

2. Le CDI, un espace en faveur de l'égalité des chances

2.1 Développer les compétences info-communicationnelles

- développement des compétences informationnelles et communicationnelles mobilisées par les élèves tout au long de leur parcours d'orientation : identifier des ressources et sources pertinentes, mettre en place une stratégie de veille, sélectionner l'information, maîtriser les codes de la communication, exercer son esprit critique face à l'information, par exemple.

2.2 Un espace d'égalité - notamment de genre

- organisation des espaces, politique d'accueil, politique d'acquisition, contenu pédagogique

2.3 Favoriser le développement des compétences transversales au CDI

- développement de l'autonomie et des compétences psycho-sociales - apprendre à apprendre - culture numérique

- **Pistes bibliographiques non exhaustives**

Exemples de ressources scientifiques et professionnelles qui pourraient être mobilisées dans la réflexion personnelle :

### Ressources scientifiques

- Bangali, M. (2021). *Les compétences à s'orienter: Théories et pratiques en orientation scolaire et professionnelle*. Mardaga.
- Bolka-Tabary, L., Thiault, F. (2016). *Le poids des stéréotypes de genre dans l'accès des filles aux formations en STIC : étude exploratoire*. 14e Séminaire M@rsouin " Mesures et usages des TIC ", Mai, Douarnenez, France.
- Cordier, A. (2018). Laurence Corroy-Labardens et Sophie Jenel (2017), *Stéréotypes, discriminations et éducation aux médias*, L'Harmattan, 257 p. *Cahiers de la LCD*, -N1, 191-195. <https://doi.org/10.3917/clcd.hs01.0191>
- Cordier, A. (2021). Exercer un esprit critique en confiance : le défi de l'éducation à l'information et aux médias. *Hermès, La Revue*, 88, 168-174. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2021-2-page-168.htm>

### Ressources professionnelles

- ONISEP. *Référentiel des compétences à s'orienter au lycée* - juin 2022  
Disponible en téléchargement sur la page : <https://avenir.onisep.fr/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>
- Scénarios pédagogiques sur Edubase  
<https://edubase.eduscol.education.fr/>
- Co-construire l'espace orientation au CDI avec les élèves - Académie de Versailles.  
Documentation., 2019  
<https://documentation.ac-versailles.fr/spip.php?article489>
- Découverte de l'orientation par la création de podcasts - Académie de Limoges.  
Documentation, 2020.  
<http://pedagogie.ac-limoges.fr/doc/spip.php?article1468>
- Un essai de créativité en orientation - Académie de Besançon. Documentation, 2019.  
<https://documentation.ac-besancon.fr/un-essai-de-creativite-en-orientation/>
- Un exemple, dans l'Académie de Bordeaux, d'un projet d'accompagnement vers l'enseignement supérieur des lycéens les plus éloignés géographiquement et socialement : projet ACCES  
<https://www.u-bordeaux.fr/universite/notre-strategie/projets-institutionnels/acces>
- Concours : Je filme le métier qui me plaît  
<https://jefilmelemetierquimeplait.tv/>

### Ressources institutionnelles

- *Les enjeux de l'orientation*. (s. d.). Eduscol. Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Direction générale de l'enseignement scolaire.:  
<https://eduscol.education.fr/800/les-enjeux-de-l-orientation>
- « L'état de l'École 2023 ». Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,  
<https://www.education.gouv.fr/l-etat-de-l-ecole-2023-379707>  
Notamment le chapitre "Les parcours, l'orientation et l'insertion"
- *Rapport thématique IGÉSR 2020. L'orientation : De la quatrième au master*. (s. d.).  
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.:  
<https://www.education.gouv.fr/rapport-thematique-igesr-2020-l-orientation-de-la-quatrieme-au-master-325088>

## Constats et conseils du jury

- S'engager et argumenter

Cet exercice est souvent le moins maîtrisé par les candidats alors qu'il permet au jury d'évaluer la potentialité professionnelle, la motivation, la curiosité et l'engagement professionnel des candidats que l'on doit pouvoir imaginer en situation professionnelle dans les prochains mois. Il est parfois à peine ébauché, souvent incomplet ou se résume à une liste de tâches. Les bonnes copies réussissent à exposer clairement une vision du métier, à faire des choix professionnels explicites et cohérents.

La réflexion doit s'appuyer sur des connaissances théoriques en SIC, en pédagogie, sur l'actualité éducative, professionnelle et culturelle. Les termes et expressions doivent être définis, de manière précise et correcte en prenant appui sur des références explicites : médias, médias numériques, traitements automatisés, pratiques informationnelles, etc. De fait, les appuis théoriques et les références bibliographiques apportent une plus-value, mais leurs citations, les notions et concepts qu'ils développent, doivent être utilisés à bon escient pour illustrer un point de vue et développer un argumentaire. Les citations superficielles, passe-partout ou erronées, les enchaînements de citations sans explication, desservent les candidats.

Le jury souligne également l'importance de se référer aux textes réglementaires en vigueur. Les candidats doivent avoir des connaissances actualisées sur les réformes en cours du système éducatif. Ils sont invités à s'intéresser à l'histoire de la profession et à l'épistémologie de la discipline, et à consulter régulièrement la presse professionnelle et les sites de mutualisation. Il est également conseillé de visiter différents CDI, dans des établissements de typologie différente (collège, lycée, sans oublier le lycée professionnel).

- Se positionner professionnellement

La plupart des développements ne permettent pas de situer les candidats comme futurs professeurs documentalistes. Très souvent, également, une perception équilibrée des compétences et des aptitudes de ce dernier est absente. Trop peu de candidats expriment un engagement en lien avec les missions et les attentes institutionnelles. Le rôle du professeur documentaliste dans l'établissement est rarement appréhendé dans une démarche collective au service d'objectifs communs.

De nombreuses copies listent des actions mais n'en montrent pas la cohérence sur le plan pédagogique : qu'apprennent les élèves à travers les actions présentées et pourquoi ? Le professeur documentaliste n'est pas un animateur de centre de ressources. Il est attendu du futur enseignant qu'il place les apprentissages des élèves au centre de sa pratique : l'activité des élèves et les apprentissages informationnels doivent être explicitement resitués dans le cadre d'un travail en collaboration avec la communauté pédagogique et/ou éducative. Cette collaboration ne peut pas être considérée comme une relation-client dans laquelle le

professeur documentaliste serait simple pourvoyeur de ressources aussi pertinentes soient-elles. Enfin, l'évaluation de l'action de la démarche et/ou des apprentissages est rarement évoquée. Cela questionne la réelle motivation des candidats et leur connaissance des objectifs pédagogiques de ce métier.

A noter que toutes les constatations qui précèdent, sont réitérées par le jury chaque année !

## **1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique**

### **Définition de l'épreuve**

Le candidat doit : élaborer la référence bibliographique d'un document proposé dans l'intitulé du sujet ; pratiquer l'indexation ; rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots est précisé dans le libellé du sujet (ne pas confondre résumé informatif et résumé indicatif).

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement bibliographique et intellectuel du document : l'élaboration de la référence se fait dans le respect des normes en vigueur ; l'analyse intellectuelle du contenu aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie est fourni pour l'épreuve. Il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format est établi en application des normes en vigueur. Pour le candidat, il est donc indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

### **Maîtrise des techniques documentaires**

Cet exercice permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le futur professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du documentaliste. Cette épreuve, qui nécessite de la rigueur et de la précision, témoigne de la professionnalisation du candidat.

- Références bibliographiques

Savoir établir une référence bibliographique fait partie de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité.

Les références bibliographiques s'appuient sur la norme ISO690 en vigueur intitulée : *Information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information.*

La norme appelle notamment à : distinguer le type de document à référencer (partie de monographie, article de périodique...); repérer les éléments propres à chaque type de document (titre, nom du ou des auteurs, éditeur...); renseigner les zones de façon normalisée. Le candidat doit sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives. La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs : titre du document et titre du document hôte ; mention d'édition et éditeur ; inversion nom et prénom des auteurs ; confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ». Le manque de rigueur dans la saisie des références, les erreurs de caractérisation des documents révèlent également un manque d'expérience des modalités de fonctionnement des bases de données.

- L'indexation

L'indexation consiste à extraire les mots clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décriront le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet. La forme canonique doit être retenue : par convention, le masculin singulier sauf lorsque la forme initiale est au féminin et/ou au pluriel.

Les mots clés retenus présentent plusieurs défauts, parmi les plus récurrents :

- retenir des verbes, des adjectifs, des phrases...
- d'autres mots clés respectent les normes d'écriture mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné.
- le candidat doit favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté. Le terme de « culture » perd toute ambiguïté s'il est pré-coordonné avec le terme « scientifique » ou « générale ».

Cela démontre que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires alors qu'il passe un concours en documentation !

En l'absence de directive, le candidat est invité à classer les mots clés par ordre alphabétique. De même, c'est à lui de définir le nombre de mots clés à retenir en évitant la sur ou dans la sous-indexation.

- Le résumé

Le résumé est un exercice de condensation. Indicatif, il vise à désigner au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières »<sup>1</sup> ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur ni même son nom, la nature du document, etc.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore.

En fin de résumé, le candidat doit mentionner le nombre de mots utilisés sans chercher à tromper le jury en indiquant un nombre de mot erroné ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). A noter que le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

Les règles de comptage des mots sont rappelées dans le dossier fourni aux candidats :

Les chiffres :

- Une date : 2024 = un mot
- Un pourcentage : 50 % = deux mots

Les sigles : PCS = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale).

Les articles, même élidés = un mot (« d' », « l' », etc.).

Attention à la valeur du trait d'union : on compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique. Exemple : sino-soviétique = un mot. Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.

### **Référence bibliographique 2024 : éléments de correction**

La référence demandée était celle du document 2.

Voici les entrées du bordereau qu'il fallait obligatoirement renseigner :

**Auteurs :** BARASZ, Johanna / FURIC, Peggy

**Titre :** "La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires"

---

<sup>1</sup> *Vocabulaire de la documentation*. Paris : ADBS Editions, 2004

**Titre du périodique** : La note d'analyse

**Numéro du périodique** : 125

**Type de support** : périodique

**Date de publication** : 09/2023

**Collation** : p.10-16 [7] p.

**ISSN** : 2556-6059

**Disponibilité et accès** : En ligne

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na125-force-du-destin-septembre\\_1.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na125-force-du-destin-septembre_1.pdf)

### **Mots clés envisageables :**

Pour exemple, les mots clés suivants sont extraits du thésaurus Motbis :

égalité des chances en éducation / inégalité scolaire / inégalité sociale / organisation de l'enseignement / orientation scolaire / réussite scolaire / scolarité / système éducatif

→ Forme des mots clés : substantif, masculin (féminin si c'est la forme courante), singulier, forme courante et reconnue d'une expression. Par exemple, « pratiques informationnelles » au pluriel est plus couramment utilisé en Sciences de l'information pour désigner l'ensemble des pratiques liées à l'information.

→ Présentation des mots clés : un séparateur doit être présent entre chaque mot clé, point-virgule ou slash plus particulièrement.

### **Proposition de résumé indicatif du document 1 : 50 mots (50 mots +/- 10%)**

Comparaison internationale des relations entre école, formation, et monde du travail. Des marqueurs sont identifiés : les dynamiques entre formation et emploi, entre qualifications professionnelles et générales et la place accordée au diplôme. L'effectivité de la méritocratie et l'importance variable de la reproduction sociale selon les pays sont interrogées.

→ Les idées principales du texte doivent apparaître, dans l'ordre de présentation. Ni l'auteur ni le texte ne doivent être présentés. Le candidat ne doit pas oublier qu'une recherche dans un catalogue documentaire porte tant sur le titre et les mots clés que sur chaque terme du résumé.

→ Le nombre de mots **doit être indiqué et juste**. Indiquer un nombre de mots erroné, lorsque celui-ci est inférieur ou supérieur à l'attendu +/- 10%, est à éviter et pourrait laisser penser à une tentative de flouer le jury.

### **Constats et conseils du jury**

La maîtrise des techniques documentaires n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Elle ne doit pas être négligée même si elle pourrait apparaître à certains comme désuète.

En effet, cet exercice montre par un renseignement non pertinent d'un champ de la notice que certains candidats - ayant parfois convenablement réussi les deux premiers exercices - confondent des notions fort utiles dans une approche critique de l'information. Par exemple, la confusion entre le support et l'unité documentaire.

L'exercice d'indexation est révélateur des capacités d'analyse et de synthèse. Beaucoup de copies présentent une sous-indexation. Les mots clés doivent couvrir l'ensemble des éléments clés du contenu du document.

La technique du résumé est assez bien maîtrisée par certains mais encore de nombreux candidats présentent le texte plus qu'ils ne le résument, proposent des contractions de texte, des juxtapositions de phrases écrites souvent en style télégraphique (à proscrire absolument), ou ne rendent compte que d'une partie du texte. D'autres enfin écrivent des résumés informatifs et témoignent ainsi de leur ignorance des objectifs et de l'intérêt, pour l'utilisateur final, du résumé indicatif comme outil d'aide à la décision.

Il est important que les candidats prennent connaissance des règles relatives à cette partie. Les respecter démontre une capacité de rigueur et d'objectivité, fondamentale dans une bonne gestion de l'information.

## **2. L'épreuve d'admission**

### **2.1 Présentation générale de l'épreuve**

Préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum se décomposant en :

Exposé : 15 minutes maximum,

Entretien : 45 minutes maximum.

L'expérience montre qu'en raison du coefficient de l'oral (double de l'écrit), une bonne prestation peut permettre à certains candidats de prendre la tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement.

#### **Description de l'épreuve**

L'épreuve orale est constituée d'un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exposé porte sur une question posée par le jury à partir de la lecture du dossier remis par le candidat.

L'entretien porte en premier lieu sur l'exposé du candidat. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste et à sa connaissance du système éducatif.

### **2.2 Le dossier**

Le dossier n'est pas lui-même évalué, mais il est le document d'appui de l'oral. A cet effet, il importe que le candidat veille à sa présentation matérielle et à sa structuration.

Les règles de présentation exigées par les textes indiquent qu'il s'agit d'un dossier dactylographié de dix pages maximum (police de caractère 12), dont deux pages pour la première partie (parcours professionnel) et huit pages pour la deuxième partie (présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat) ; une page maximum est consacrée au projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants : une page de couverture qui permet son identification (nom du candidat, date de la session, intitulé précis du concours, titre, académie d'origine). Il est intéressant de proposer en couverture un résumé indicatif, suivi de mots-clés. Cela permet de faire apparaître une unité dans la démarche d'analyse du projet professionnel. Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire.

Des références bibliographiques appelées par le texte peuvent figurer en renvoi de notes (zone de notes de bas de page) ; elles seront rédigées dans ce cas selon la norme en vigueur. Ce dossier ne demande pas la présence de bibliographie ni d'annexes. Un document peut éventuellement être joint s'il est rigoureusement indispensable à la compréhension du texte.

- **Généralités**

Dans l'ensemble, la présentation générale du dossier est claire, soignée et précise. Mais le jury note toutefois la présence de dossiers dont la présentation comme la rédaction sont négligées, avec des fautes d'orthographe, des annexes inutiles, des bibliographies non normalisées ou non actualisées. La page et la quatrième de couverture ne comportent pas toujours toutes les indications demandées (titre, résumé indicatif et indexation).

La lecture du dossier doit être aisée. Pour cela, le candidat doit veiller à justifier son texte, à utiliser des interlignes et une police de caractères confortables à l'œil. Un conseil évident consiste à faire relire son texte par un candide pour les corrections de forme éventuelles à effectuer et par un de ses pairs pour engager une discussion sur son contenu et prendre du recul sur les points éventuellement mal explicités ou qui restent ambigus.

Il convient d'éviter une compilation de tableaux présentant des séquences pédagogiques sans effort de rédaction, d'analyse, sans présentation de la démarche. Il convient également d'être **l'auteur** du dossier. La méconnaissance de leur propre dossier de certains candidats a fait douter le jury de l'authenticité du travail rendu.

- **Le dossier point par point**

#### **Page de couverture**

Le titre est le premier contact du jury avec le dossier : court et concis, il doit rendre réellement compte de son contenu et être en adéquation avec la problématique développée.

Le résumé indicatif suivi des mots clés permet aux membres du jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires.

#### **Parcours personnel**

Sa présentation a pour objectif d'explicitier l'orientation du candidat vers les fonctions de professeur documentaliste et au jury d'appréhender la cohérence de sa formation.

Un parcours, c'est un itinéraire qui permet d'expliquer les choix, les lignes droites comme les détours. Il doit permettre d'avoir une vue synthétique sur le projet professionnel du candidat. En ce sens, il doit se centrer sur la présentation des étapes saillantes de la vie professionnelle du candidat en indiquant les enseignements que celui-ci en a tirés.

Ce n'est pas un curriculum vitae. Cette confusion est faite par un certain nombre de candidats. Il convient donc :

- de bien insister sur l'articulation entre les différentes expériences,
- de dégager la construction des acquis professionnels,
- de mettre en relief les choix qui sous-tendent l'évolution des activités et des pratiques,
- d'éviter d'évoquer à l'excès les situations familiales ou extra professionnelles, ce qui ne signifie pas pour autant les occulter.

Présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat :  
Les activités pédagogiques, présentées dans le dossier, doivent être fortement articulées autour d'une problématique qui, en accord avec le titre du dossier, doit être posée dès l'introduction. La description des activités doit comporter la présentation de leur contexte, la définition de leurs objectifs et une évaluation. Il faut éviter l'accumulation de détails qui occultent la cohérence de la construction pédagogique ou les descriptions pointillistes qui nuisent à la lisibilité de l'action. Souvent, le descriptif des expériences professionnelles est trop linéaire et manque de recul critique.

Le choix judicieux des activités et leur variété doivent permettre la mise en valeur des expériences du candidat. Les activités relatives doivent avoir été expressément mises en œuvre par le candidat. L'authenticité de la démarche apparaît, dans quelques cas, incertaine.

Projet de l'établissement d'exercice ou d'observation :

Lors de la présentation de l'établissement d'exercice ou de celui qui a été observé, le candidat doit faire apparaître, chaque fois que possible, l'articulation entre le projet d'établissement et le projet documentaire. Lorsque le candidat est en situation d'observation dans un établissement, le rapport doit permettre au jury d'évaluer clairement son rôle. Le dossier, en effet, doit permettre au candidat de montrer des compétences professionnelles dans le cadre de leur exercice. En outre, le concept de politique documentaire fait maintenant partie des cadres de travail du professeur documentaliste. Comment mesurer la capacité d'un candidat à s'en saisir, sans vérifier son aptitude à poser un diagnostic propre à un établissement donné ? Le candidat est donc naturellement invité à présenter les caractéristiques de l'établissement dans lequel il travaille ou qu'il a observé. Ces caractéristiques sont reprises dans l'entretien par les membres du jury soucieux de situer le candidat dans un environnement professionnel concret.

### ***2.3 La présentation orale***

L'exposé représente une situation de communication précise, dans le cadre d'un concours interne qui implique que le jury connaisse le candidat : il est demandé à celui-ci de se présenter succinctement (nom, qualité, activité professionnelle, établissement d'exercice, brièvement caractérisé, académie d'origine).

Après s'être présenté, le candidat doit, en quinze minutes au plus exposer son propos :

- énoncer une introduction dans laquelle il définit le contexte théorique, les termes du sujet et pose la problématique,
- préciser le plan,
- développer une réflexion conforme au plan annoncé, en s'appuyant sur des exemples concrets (issus du dossier ou non)
- conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large.

Il est ensuite interrogé par les membres du jury pendant une durée de quarante-cinq minutes maximum.

- **Généralités**

Lors de la préparation au concours, il est recommandé de s'entraîner à l'oral, afin de savoir : maîtriser son stress, se dégager de ses notes, s'adresser à l'ensemble du jury, respecter le temps imparti.

Un entraînement à la technique de l'exposé et à l'échange oral est utile : respirer calmement, savoir poser sa voix, susciter l'intérêt, relancer l'attention. En outre, la maîtrise technique (et des connaissances solides bien sûr !) est rassurante et permet de mieux gérer les tensions liées à la situation.

Lors de la rencontre avec les membres du jury, le candidat doit avoir un niveau de langue adapté à la situation de communication : ni familiarité, ni abstraction excessive, ni jargon professionnel. Par ailleurs, trop de candidats n'utilisent pas les 15 minutes qui leur sont données pour défendre leur point de vue sur la question posée. L'entraînement à la gestion du temps s'impose donc fortement. Un exposé trop court révèle bien souvent un manque de connaissances et une absence de maîtrise du sujet. Un exposé trop long montre une difficulté à gérer le temps et à synthétiser son propos.

- **Quelques conseils pour l'exposé**

Le candidat a une heure pour préparer l'exposé. Il n'a pas accès à son dossier pendant le temps de préparation. Il doit s'appropriier le sujet, en définir les termes. Il doit répondre à la question proposée, pas à celle de son choix. Il ne doit pas oublier que la question posée est en relation avec le dossier mais ne se réduit pas à celui-ci. Elle correspond à une demande d'explications supplémentaires, voire à un élargissement du thème traité. Il peut rédiger des notes sur lesquelles il peut s'appuyer (sans les lire) durant sa rencontre avec les membres du jury. En toute hypothèse, il faut être en mesure de s'en dégager à l'oral.

L'exposé consiste en une réponse problématisée à la question posée par le jury. La question peut porter sur des domaines extrêmement différenciés : aménagement d'un CDI, partenariat avec des organismes documentaires extérieurs à l'établissement scolaires, orientation professionnelle...

A titre indicatif, voici quelques exemples de questions posées aux candidats pour la session 2024 :

Comment les médias scolaires peuvent-ils être un levier au service de la culture et de l'engagement ?

Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer, en lien avec des partenaires extérieurs, à l'ouverture culturelle de l'établissement ?

Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer au développement des compétences psycho-sociales chez les élèves ?

En quoi l'aménagement des espaces documentaires peut-il être un levier au service de la réussite de tous les élèves ?

Comment le professeur documentaliste peut-il se saisir des nouvelles formes de lecture pour en faire des situations d'apprentissage en éducation aux médias et à l'information ?

Comment le professeur documentaliste peut-il s'appuyer sur les pratiques numériques des élèves pour développer leurs compétences orales ?

Quelle contribution la politique documentaire peut-elle apporter au climat scolaire ?  
Comment l'éducation aux médias et à l'information participe-t-elle à la construction du citoyen ?  
Comment construire et mettre en œuvre des collaborations interdisciplinaires dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information ?  
En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer au développement et à l'évaluation des compétences orales au lycée ?  
Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer au développement de la culture scientifique des élèves ?  
Comment contribuer au développement des usages responsables du numérique chez les élèves ?  
En quoi l'intelligence artificielle réinterroge-t-elle les compétences en éducation aux médias et à l'information ?

La problématique proposée au candidat permet d'approfondir un élément du dossier ou d'aborder un ou plusieurs autres missions du professeur documentaliste. La problématique doit être traitée dans sa totalité et son traitement ne peut se réduire aux seuls éléments du dossier. La structuration de l'exposé est indispensable. Le candidat doit, lors de cette épreuve, se détacher de son dossier pour faire état de l'ensemble de ses connaissances et de ses compétences et proposer des exemples de situations différents de ceux traités dans le dossier. Les références en SIC sont souvent insuffisantes et insuffisamment maîtrisées.

Le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction : elle marque le début de l'échange avec le jury. En ce sens, il importe de reprendre les termes de la question posée afin de souligner la problématique qu'elle soulève et le sens des mots qu'elle contient. La référence aux textes officiels doit s'inscrire dans l'argumentaire avec pertinence. Il n'est pas souhaitable de ne les citer que pour montrer au jury qu'on les connaît. Le candidat doit situer les activités menées dans une démarche de projet en insistant, en particulier, sur les effets attendus par les actions décrites dans le dossier. Il s'agit en effet de dépasser les aspects descriptifs pour montrer une aptitude à référer son action à des présupposés théoriques, montrer son implication et sa réflexion personnelle dans les activités décrites. Le plan annoncé doit être respecté et le candidat doit prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large, faisant apparaître un bilan et des perspectives.

Le jury a apprécié les exposés clairs et structurés. Les meilleurs d'entre eux traduisent une analyse correctement distanciée par rapport aux actions décrites dans le dossier.

En revanche, il a constaté aussi :

- une réflexion insuffisante voire lacunaire sur la notion de politique documentaire, dans le cadre du projet d'établissement, et sur le rôle du professeur documentaliste dans sa définition, sa mise en œuvre et son évaluation,
- des difficultés à problématiser la question posée dans le sujet et une propension à s'en éloigner,
- une certaine incapacité à se détacher des activités évoquées dans le dossier et un certain manque de réalisme en ce qui concerne leur durée et leur faisabilité

- des conclusions souvent bâclées. Rappelons qu'une conclusion reprend les éléments de réponse à la problématique et propose un élargissement sur lequel le jury devrait être invité à entrer dans le dialogue.

- **Quelques conseils pour l'entretien**

Durant l'entretien avec les membres du jury, on attend que le candidat démontre ses facultés de communication :

- par la maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités
- par une qualité d'expression et une élocution convenable
- par la prise en compte des questions du jury, par des réponses claires et concises sans digressions inopportunes
- par sa volonté de défendre des opinions et des choix argumentés
- par son intelligence des situations.

L'entretien permet au jury de préciser certaines parties de l'exposé et de les approfondir. Il s'élargit ensuite aux différents champs d'intervention du professeur documentaliste. Pour répondre aux questions posées, le candidat doit savoir mettre en avant ses compétences professionnelles, la qualité de sa réflexion, sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations auxquelles il ne s'attend pas qui feront ainsi apparaître son inventivité, son sens de l'initiative. Le candidat doit s'efforcer d'argumenter ses réponses, de les étayer sur ses connaissances et de les illustrer d'exemples le cas échéant. Il doit savoir se laisser mener sur des terrains non prévus : scénarios proposés par le jury, hypothèses de travail, transpositions dans un autre contexte, etc.

Le candidat doit être attentif au vocabulaire qu'il utilise, à sa sémantique, à son éventuelle polysémie, tout en restant vigilant dans l'utilisation des anglicismes. Le manque de maîtrise sémantique conduit certains impétrants à rester approximatifs dans leur propos, voire superficiels.

Le jury cherche à évaluer les connaissances professionnelles du candidat, ses capacités de réflexion et de prise de recul sur ses activités, préalablement contextualisées. Le candidat doit valoriser son expérience et savoir se projeter dans le métier visé. Il lui faut connaître le système éducatif français, ses spécificités et ses objectifs, son histoire, les débats qui le traversent et les réformes qui le concernent. La connaissance des missions du professeur documentaliste est un préalable indispensable. Le candidat doit également être capable d'ancrer sa réflexion dans le champ des sciences de l'information et de la documentation, de concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire, en concertation avec les partenaires de la communauté éducative, internes et externes. Il doit également savoir répondre à des questions portant sur la documentation en soi : thésaurus, index, bulletinage, désherbage, etc. Une culture professionnelle solide doit s'appuyer sur des éléments théoriques, mais doit également inclure la question des pratiques.

Pour cette session, le jury a noté, avec satisfaction : des exposés de bonne forme, un niveau d'expression de qualité, une attitude d'écoute et une aptitude au dialogue, la motivation et la projection professionnelle de certains candidats. Certains candidats ont su puiser dans leur culture personnelle pour produire des réponses variées et argumentées. Le jury a constaté une hausse générale du niveau des candidats par rapport aux années précédentes: des

candidats préparés, avec une culture professionnelle riche et une véritable appétence pour le métier.

En revanche, certains candidats ont présenté une vision erronée du métier, avec une méconnaissance des problématiques actuelles et des pratiques professionnelles.

Les connaissances sont souvent insuffisantes en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) et en Sciences de l'Education (SDE).

- En SIC la méconnaissance porte en particulier sur :
  - le cadre institutionnel : la documentation est une discipline de recrutement, pas une discipline d'enseignement ni une discipline scientifique. Elle est un objet d'étude des Sciences de l'Information et de la Communication, 71<sup>e</sup> section universitaire.
  - le vocabulaire professionnel qui en spécifie le champ
  - la notion de politique documentaire
  - les médias, les sciences et techniques de l'information, de la communication et de la documentation
  - les sources d'information, leur spécificité, leurs caractéristiques (incapacité par exemple à distinguer texte officiel et document d'accompagnement).

Les candidats devraient, dans ce domaine, être en mesure de mener une réflexion construite sur la société de l'information, ses atouts et ses risques potentiels et, dans cette perspective, sur les enjeux d'une formation citoyenne des élèves. L'enseignement au et par le numérique ne doit pas se résumer à une litanie de dangers qui montre davantage les craintes du candidat qu'une réelle connaissance du fonctionnement des outils et des pratiques qui en découlent.

Il est étonnant de constater qu'un candidat ne soit pas en mesure de définir les notions de pertinence, de besoin d'information, de source, etc. De même, la perception parfois superficielle des enjeux de la formation à l'esprit critique des élèves interroge. L'expertise doit être largement améliorée par des lectures sur l'économie de l'information, les techniques documentaires et leurs évolutions, les rapports afférents à la culture numérique, les pratiques informationnelles, etc.

- En SDE, la méconnaissance porte sur :
  - la diversité des publics scolaires, la gestion de leur hétérogénéité ainsi que les caractéristiques des différents types d'établissements dans lesquels un professeur documentaliste peut exercer
  - les programmes et les objectifs pédagogiques des disciplines d'enseignement, la pédagogie elle-même, les entrées EMI dans les différents programmes
  - les compétences informationnelles et les progressions qui peuvent être mises en œuvre
  - l'évaluation des compétences et l'évaluation de la propre activité du professeur documentaliste
  - les temps hors séances sont très peu pensés notamment l'accueil, la posture du professeur documentaliste.

- La laïcité dans ses fondements théoriques et ses applications

Les candidats qui n'exercent pas en établissement ne peuvent se dispenser d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement et d'un service documentaire. Les séquences d'observation et les stages sont indispensables, et ce, dans des lieux variés. Les enseignants déjà en poste doivent faire preuve de curiosité pour d'autres niveaux ou d'autres disciplines. Ils doivent pouvoir imaginer des séquences en dehors de leur propre discipline. De même lorsque le candidat a exercé en collège, il ne doit pas s'en contenter et méconnaître les autres niveaux, le lycée et plus encore le lycée professionnel.

De fait, il est indispensable de connaître les réalités institutionnelles propres à chaque niveau de formation. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur les réseaux de documentation afin :

- d'enrichir sa propre pratique par la confrontation avec d'autres contextes
- de mettre à distance une expérience nécessairement limitée et par là
- de se construire une culture professionnelle suffisante.

Ces bases sont nécessaires afin de ne pas être troublé par les élargissements proposés par le jury. Parfois les candidats ont du mal à se situer dans une perspective opérationnelle et à se projeter en situation pour résoudre des cas pratiques suggérés par le jury. Ils sont, également, rapidement démunis dès que l'on aborde le fonctionnement de l'institution scolaire, les valeurs de l'école, les enjeux de l'éducation dans la société. Le jury apprécie en outre les candidats au fait de l'actualité professionnelle.

Aussi bien pour les SIC que pour les SDE, il est donc fortement recommandé de s'appuyer lors de la préparation au concours sur une bibliographie de référence (réseau des INSPE, réseau CANOPE), de lire et de s'approprier le contenu des ouvrages et des articles qui y sont référencés.

- L'attitude lors du concours

Pour cette session 2024, le jury souhaite mettre l'accent sur l'attitude attendue car elle a toute son importance. La politesse est de mise, la recherche de connivence, voire la familiarité, n'est pas admise.

Le dynamisme de l'échange est une condition indispensable pour établir avec le jury une relation de confiance, qui permette au candidat de montrer toutes ses qualités. Ce dynamisme se reflète dans l'entretien. Le jury a apprécié de certains candidats qu'ils soient capables d'entretenir une vraie discussion avec le jury, démontrent une capacité de réflexion et d'abstraction de leur situation professionnelle actuelle pour se projeter dans un autre contexte. Des candidats ont su faire preuve de créativité.

Il est important d'écouter attentivement les questions posées par le jury, de se donner le temps de la réflexion avant de répondre sans hésiter, le cas échéant, à faire préciser ou reformuler une question mal comprise. En revanche il est déconseillé de demander aux membres du jury de fournir les réponses attendues aux questions qu'ils ont posées. L'entretien n'est pas une leçon.

Les réponses, autant que possible, doivent être brèves et concises. Le candidat doit veiller à équilibrer les aspects concrets et ceux qui sont plus théoriques. Il doit être en mesure

d'affirmer ses choix et de les justifier sur tous types de sujets, y compris sur ceux qui semblent plus difficiles, plus personnels, voire plus polémiques.

Enfin, le candidat doit avoir une éthique professionnelle, ne pas classer les élèves dans des catégories pré-définies et non justifiées, ne pas exprimer ses difficultés relationnelles, critiquer ses pairs ou son chef d'établissement. S'il a connaissance de l'activité et des travaux de certains membres du jury, il n'a ni à les interpeller de manière personnelle sur leur pratique professionnelle ni à rechercher leur approbation en les prenant en exemple.

En conclusion, le bon candidat respecte les principes d'élaboration du dossier et s'entraîne à l'oral ; structure son exposé, définit les termes de la question posée, annonce la problématique et le plan et s'y tient sans oublier la conclusion ; connaît le système éducatif, s'intéresse aux débats d'actualité ; appréhende la diversité du métier de professeur documentaliste, maîtrise le vocabulaire professionnel, les savoirs et savoir-faire du professionnel de l'information ; témoigne d'une expression claire et synthétique, d'une attitude d'écoute ; ose exprimer sa pensée personnelle attestant ainsi d'une forme d'autorité professionnelle.

Le jury est là pour aider le candidat à donner le meilleur de lui-même à condition que celui-ci ait une attitude de communication correcte et qu'il fasse l'effort de respecter les consignes du concours.

## Annexe – Statistiques du concours 2024

### Concours du CAPES interne 2024 (données 2023, 2022, 2021, 2020 pour rappel)

CAPES INTERNE DOCUMENTATION	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre de postes ouverts	30	30	30	30	30
Nombre de candidats inscrits	633	616	657	684	789
Nombre de candidats présents	331	336	366	364	411
Nombre de candidats admissibles	79	80	80	76	83
Moyenne des candidats admissibles	13,17	12,86	12,87	12,51	(nc)
Barre d'admissibilité	10,95	10,74	10,65	10,75	10,6

CAPES INTERNE DOCUMENTATION	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre de candidats admis sur LP	30	30	30	30	30
Moyenne des candidats admis sur LP	15,75	14,66	13,96	14,51	14,16
Moyenne du dernier candidat admis	13,11	11,73	12	12,84	12,95
Nombre de candidats inscrits sur LC	0	4	8	0	10
Moyenne des candidats inscrits sur LC		11,6	10,44		

### Concours du CAER 2024 (données 2023, 2022, 2021, 2020 pour rappel)

CAER DOCUMENTATION	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre de postes ouverts	13	13	20	23	25
Nombre de candidats inscrits	124	123	118	121	119
Nombre de candidats présents	80	78	75	66	77
Nombre de candidats admissibles	26	26	24	24	17
Moyenne des candidats admissibles	11,53	11,57	10,47	09,78	(nc)
Barre d'admissibilité	10,3	09	08,60	08,33	08,10

CAER DOCUMENTATION	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre de candidats admis sur LP	13	13	12	08	17
Moyenne des candidats admis sur LP	12,76	13,62	11,07	12,59	11,60
Moyenne du dernier candidat admis	9,71	10,33	09,20	11,03	10,00
Nombre de candidats inscrits sur LC	0	1	0	0	0